RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2007/72/CE de la Commission du 13 décembre 2007 modifiant la directive 66/401/CEE du Conseil afin d'inscrire *Galega orientalis* Lam. sur la liste des espèces

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 329 du 14 décembre 2007)

Page 38, dans l'annexe, au point 1 a), dans la colonne 14:

au lieu de: «10 (e)»

lire: «10 (n)»

Page 39, dans l'annexe, au point 1 b), dans la colonne 7:

au lieu de: «(e)»

lire: «0 (e)»